COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

INGÉNIERIE ET PÉDAGOGIES

PRÉAMBULE

Les rencontres régionales et les propositions de la plateforme en ligne soulignent que l'ingénierie pédagogique constitue le socle de la qualité, de l'innovation et de l'adaptation des formations aux besoins des entreprises, des territoires et des apprenants. Pourtant, le travail consacré à la conception, à l'actualisation des contenus, à l'accompagnement des apprenants, à la coopération avec les entreprises et à l'ingénierie territoriale demeure insuffisamment reconnu et rarement financé. Cette situation fragilise notre capacité d'innovation au service d'une pédagogie actualisée.

Ce qui bloque va donc au-delà de la seule problématique budgétaire. C'est une représentation de notre travail. À quoi s'ajoute, depuis quelques mois, la croyance chez certains « que l'IA peut produire tous les contenus ». Or, concevoir une progression, analyser une activité, lever un frein, tenir un collectif, tout cela implique la mobilisation de savoirs et de savoir-faire spécifiques.

Les 8 propositions que vous allez donc découvrir s'adressent à ceux qui conduiront la politique nationale : le gouvernement issu de l'élection présidentielle et les parlementaires.

Les 8 propositions qui suivent demandent quatre choses en transversal.

- de faire exister l'ingénierie pédagogique en prendre en compte notamment la valeur créée par les innovations pédagogiques
- de financer le temps consacré au mentorat, à l'accompagnement individualisé et aux activités d'ingénierie pédagogique en ouvrant le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes
- d'investir dans ces communs pédagogiques, c'est-à-dire des ressources conçues, financées et enrichies collectivement, accessibles et réutilisables
- de juger chaque modalité pédagogique sur ce qu'elle produit vraiment

LA CONSIGNE

Dans notre Commission, nous avons à retenir **3 propositions**. Le choix ne porte pas sur leur justesse : elles viennent toutes de nous et de la démarche de co-construction engagée depuis plus de 12 mois. Il porte sur ce que nous voulons mettre en priorité devant ceux qui gouverneront en 2027.

NOS 8 PROPOSITIONS

N° 1 — Protéger la propriété intellectuelle attachée aux méthodes, aux ressources et aux dispositifs

Pour reconnaître et soutenir l'ingénierie pédagogique comme un levier stratégique de la qualité des formations

L'ingénierie pédagogique constitue le socle de la qualité, de l'innovation et de l'adaptation des formations aux besoins des entreprises et des territoires. Pourtant, le travail consacré à la conception, à l'actualisation des contenus, à l'accompagnement des apprenants, à la coopération avec les entreprises et à l'ingénierie territoriale demeure insuffisamment reconnu et rarement financé. Cette situation fragilise la capacité d'innovation des organismes de formation au service d'une pédagogie actualisée.

C'est pourquoi nous demandons de :

- Mieux prendre en compte la valeur créée par les innovations pédagogiques et protéger la propriété intellectuelle attachée aux méthodes, aux ressources et aux dispositifs développés par les organismes de formation
- reconnaître l'ingénierie pédagogique comme un investissement stratégique. C'est une condition indispensable pour garantir la qualité des formations, soutenir l'innovation pédagogique et accompagner les transformations économiques, technologiques et sociales
- prévoir dans les clauses types de la commande publique, la garantie des droits intellectuels sur les méthodes, les ressources et les dispositifs conçus par tout organisme
- de faire vivre une Charte d'usage de l'IA qui soit opposable à un financeur ou acheteur public afin notre travail soit reconnu comme un travail, et non présumé gratuit

N° 2 — Reconnaître et financer le temps consacré au mentorat, à l'accompagnement individualisé et aux activités d'ingénierie pédagogique, y compris l'ingénierie territoriale

Notre constat est sans appel pour les acteurs de notre écosystème.. Les organismes de formation subissent la non prise en charge du coût financier du temps d'ingénierie

C'est pourquoi nous demandons de :

- reconnaître et financer le temps consacré au mentorat, à l'accompagnement individualisé et aux activités d'ingénierie pédagogiques. Il s'agit d'ouvrir un dialogue sur ce sujet avec les Régions, France Travail, les OPCO etc
- que la dimension « ingénierie territoriale » soit prévue dans le financement

Les organismes de formation consacrent une part importante de leur temps et de leurs ressources à concevoir, actualiser et adapter des ressources pédagogiques, c'est pourquoi nous demandons que :

- Soit favorisés les temps de développement des communs pédagogiques

Enfin, plus globalement, nous appelons à ce que cette expertise soit reconnue notamment dans des espaces de co-construction dédiées, ce qui implique la participation des organismes de formation au travail des régions, France Travail, etc.

N° 3 — Reconnaître les temps de pratique encadrée comme des temps pédagogiques, et financer les plateaux techniques en tenant compte de leurs coûts réels

Pour faciliter l'utilisation des plateaux techniques dans les parcours de formation

Les plateaux techniques constituent un levier des professionnalisations pour les stagiaires formés, en particulier dans les secteurs techniques, industriels, sanitaires ou artisanaux. Ils permettent aux apprenants de s'exercer en conditions les plus proches possibles de la réalité professionnelle et de développer des compétences opérationnelles. Pourtant, malgré leur utilité pour la qualité des parcours, leur utilisation reste aujourd'hui insuffisamment soutenue et valorisée dans les dispositifs de financement.

L'exploitation des plateaux techniques pour développer des expérimentations, des mises en situation et des applications concrètes représente un coût très élevé pour les centres de formation : investissements matériels, maintenance des équipements, encadrement renforcé, normes de sécurité.

De plus, les modèles actuels de financement privilégient encore largement des logiques quantitatives, fondées sur le nombre de stagiaires ou le volume global d'heures, au détriment de la qualité pédagogique et des conditions réelles de mise en œuvre. Cette approche peut pénaliser les formations mobilisant des plateaux techniques, dont l'efficacité repose précisément sur des groupes restreints et des temps d'application intensifs.

Nous demandons donc à :

- Mieux financer les heures de mise en application sur plateaux techniques, en tenant compte des coûts réels supportés par les organismes de formation
- reconnaître les temps de pratique encadrée, d'expérimentation et de manipulation comme des temps pédagogiques à forte valeur ajoutée, qui diffèrent des heures de formation théoriques

Une meilleure reconnaissance et un financement adapté des plateaux techniques permettraient une montée en compétences plus rapide et plus solide des apprenants. Conditions essentielles, pour valoriser aussi nos savoir-faire, nos gestes métiers indispensables.

N° 4 — Lancer une campagne nationale pour faire du mentorat un levier de réussite des parcours de formation

Le mentorat est un levier particulièrement efficace pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes en formation et sécuriser leurs parcours. Mais il nécessite de mobiliser différents acteurs autour d'un apprenant et d'être davantage connu.

La CPOF propose donc de lancer une campagne nationale ambitieuse pour promouvoir le mentorat auprès des apprenants, des organismes de formation, des entreprises et de l'ensemble des acteurs de l'emploi. Cette campagne aurait pour objectif de démocratiser le recours au mentorat et d'encourager l'engagement de mentors bénévoles sur tout le territoire.

L'ambition est de permettre à chaque apprenant qui le souhaite de bénéficier d'un accompagnement d'un professionnel tout au long de son parcours de formation, afin de renforcer sa motivation, son autonomie et ses chances de réussite.

Cette campagne pourrait s'intituler « 1 mentor pour chaque apprenant » ou « Il faut tout un village pour se former ».

Parce que le mentorat exige du temps et un engagement durable, la CPOF propose également que l'État encourage et valorise l'engagement des mentors en facilitant la mise à disposition de temps dédié au mentorat pour les salariés volontaires, tant dans les organismes de formation que dans les entreprises. Des dispositifs de reconnaissance et d'incitation pourraient être mis en place afin de favoriser cette mobilisation.

Le choix du mentorat constitue un investissement fort. En renforçant les liens entre apprenants, professionnels, organismes de formation et entreprises, il contribue à une société plus inclusive, plus solidaire et plus favorable à la réussite de chacun.

N° 5 — Développer des communs pédagogiques et faire prendre en charge publiquement les plateformes mutualisées

Développer des communs pédagogiques

Les organismes de formation consacrent une part importante de leur temps et de leurs ressources à concevoir, actualiser et adapter des ressources pédagogiques. Une partie de ce travail pourrait faire l'objet d'une mutualisation afin de renforcer la coopération entre acteurs, de permettre aux formateurs de consacrer davantage de temps à l'accompagnement, et de faciliter l'adaptation régulière des contenus aux évolutions des besoins des apprenants et des entreprises.

Développer des communs pédagogiques, c'est-à-dire des ressources conçues, financées et enrichies collectivement, accessibles et réutilisables par les organismes de formation. Ces communs pourraient notamment porter sur les compétences fondamentales, les compétences transversales, et les enjeux liés aux transitions écologique et numérique.

Nous pensons que le développement des communs pédagogiques répond à un objectif d'intérêt général et qu'il devient urgent de reconnaître et de soutenir l'ingénierie pédagogique.

C'est pourquoi, nous demandons que la Puissance publique favorise :

- l'identification des financeurs pertinents pour un tel travail : soutien financier de la production des outils, travail d'actualisation afin de garantir leur qualité et leur pérennité
- le développement d'outils mutualisés permettant de soutenir les activités d'ingénierie, de partager les ressources pédagogiques et de mieux valoriser les données issues des pratiques de formation
- confier à la puissance publique la prise en charge de plateformes mutualisées, administrées à l'échelle régionale, chaque organisme conservant son environnement propre

Plus globalement, la Puissance publique doit prendre en charge la conception de ces plateformes mutualisées qui seraient administrées à l'échelle régionale, chaque organisme conservant son environnement propre.

N° 6 — Reconnaître pleinement la formation ouverte et à distance comme une modalité pédagogique à part entière

La FOAD (formation ouverte à distance) n'est plus marginale : 25 % des formations sont aujourd'hui délivrées entièrement à distance et 37 % sous forme hybride (Callimedia, Le marché du Digital Learning en 2025) ; elle représente près des deux tiers des sommes engagées sur Mon Compte Formation, et plus d'un tiers des entreprises y recourent pour former leurs salariés (CEREQ, avril 2026).

L'article L. 6313-1 du Code du travail la consacre déjà comme une action de formation à part entière. Pourtant, deux préjugés tenaces persistent dans le regard institutionnel : celui d'une modalité dégradée, forcément inférieure au présentiel, et celui d'une modalité suspecte, portant une présomption de fraude. Ces deux idées reçues ne résistent pas à l'examen : les récents rapports de l'IGAS et de l'IGESR sur de grands groupes éducatifs majoritairement présentiels rappellent que la qualité et la probité ne sont pas l'apanage d'une modalité.

Il faut que soit donc partagé et effectif le principe fondamental suivant :

La qualité d'une formation ne dépend ni de la salle ni de l'écran, mais du projet pédagogique, de la compétence des formateurs et du suivi des apprenants. La FOAD n'est pas un contournement du présentiel : c'est une autre forme de présence, voire une « formation de proximité » qui rapproche le stagiaire du formateur par l'individualisation, tout en rapprochant également le lieu de formation du lieu de vie. Loin d'isoler, elle structure des communautés d'apprentissage, un tutorat dédié et une traçabilité souvent supérieure à celle des formats traditionnels. Ses mérites sont autant pédagogiques (ingénierie maîtrisée, personnalisation des parcours, évaluation continue tracée) que sociétaux (accès élargi, inclusion des publics empêchés, sobriété liée à la réduction des déplacements).

C’est pourquoi, nous demandons l’adoption des mesures suivantes :

- consacrer un principe de neutralité des modalités pédagogiques dans les politiques publiques de formation : aucune modalité ne peut être présumée supérieure ou inférieure a priori ; l’appréciation porte sur la qualité et l’impact du parcours
- rompre avec la présomption de fraude attachée au distanciel : traiter la lutte contre la fraude et la qualité comme des exigences transversales à tous les organismes, quelle que soit la modalité, plutôt que comme des soupçons ciblant la FOAD. Les cas de fraude médiatisés relèvent de comportements individuels, non d’une modalité
- valoriser l’ingénierie pédagogique de la FOAD comme un savoir-faire reconnu : contrairement au présentiel où la compétence pédagogique repose souvent sur le seul formateur, la FOAD industrialise une ingénierie collective (concepteurs, tuteurs, experts métiers) qui mérite d’être identifiée comme un marqueur de qualité
- documenter et diffuser la preuve : encourager, avec les acteurs du secteur, la mesure objective de l’efficacité (réussite aux certifications, insertion, satisfaction) afin de substituer des données partagées aux perceptions, et harmoniser cette compréhension entre financeurs
- affirmer la complémentarité, non l’opposition : reconnaître la FOAD non comme un substitut au présentiel mais comme une modalité qui coexiste avec lui, au service de la liberté de choix de l’apprenant selon son territoire, sa situation et son moment de vie
- financer l’accompagnement numérique des apprenants partout où le distanciel est mobilisé

N° 7 — Encourager la co-construction des parcours de formation avec les entreprises et financer l’expérimentation pédagogique et son passage à l’échelle

Pour reconnaître et soutenir l’ingénierie pédagogique

L’ingénierie pédagogique constitue le socle de la qualité, de l’innovation et de l’adaptation des formations aux besoins des entreprises et des territoires. Pourtant, le travail consacré à la conception, à l’actualisation des contenus, à l’accompagnement des apprenants, à la coopération avec les entreprises et à l’ingénierie territoriale demeure insuffisamment reconnu et rarement financé. Cette situation fragilise la capacité d’innovation des organismes de formation au service d’une pédagogie actualisée.

Prenons d’ailleurs l’exemple de la formation en situation de travail qui est un dispositif existant mais qui semble peu utilisé tant elle est complexe à mettre en œuvre. Ce qui manque n’est donc pas le cadre réglementaire, qui existe, mais l’outillage et la ressource humaine dédiée : un réseau d’entreprises prêtes à mobiliser la formation en situation de travail, un référencement de formateurs qualifiés, le financement des formations des formateurs sur l’analyse du travail à des fins de formation et les moyens financiers pour recruter des personnes dédiées à la mise en place et au mentorat.

Parce que la co-construction avec l’entreprise est le premier lieu où s’invente une ingénierie et parce qu’une expérimentation sans suite coûte plus qu’elle ne produit, nous demandons donc à ce que :

- Soit encouragée la co-construction des parcours de formation avec les entreprises afin de mieux adapter les contenus pédagogiques aux évolutions des métiers
- Soient ouverts des financements dédiés à l’expérimentation pédagogique (appels à projets et appels à manifestation d’intérêt portant sur le développement de l’ingénierie en partenariat) et prévoie d’emblée, dans le même acte, le financement du passage à l’échelle des expérimentations concluantes
- Soit soutenu la constitution d’un répertoire d’entreprises prêtes à s’engager dans la formation en situation de travail, et d’un référencement de formateurs qualifiés
- Soit financée la formation des professionnels à l’analyse du travail à des fins de formation, ainsi que les moyens humains dédiés à la mise en place de ces parcours

N° 8 — Faire reconnaître les savoirs informels, l'apprentissage par les pairs et la transmission par le geste

À la question des valeurs et principes de l'éducation populaire posée dans chaque région, les réponses ont désigné le socle de nos pratiques : la « valorisation des savoirs informels », l'« apprentissage de l'action collective », la « pair pédagogie », la « transmission par le geste », l'« apprentissage par le public », une « approche inclusive des compétences ». Et ce que l'éducation populaire permet de nommer : « soft skills, savoir-être, capacité à collaborer ».

Or ces modalités sont pratiquées partout et reconnues nulle part. Nos travaux sur la qualité le constatent par l'autre bout : les dispositifs qualités ne valorisent pas les retours d'expérience et les mises en pratique. Et, si un organisme met en œuvre ces modalités, il ne peut actuellement ni les facturer, ni les faire valoir car elles sont absentes des cahiers des charges comme des critères d'évaluation.

Parce que ces modalités constituent le socle de ce que nous faisons et qu'aucun texte ne les reconnaît comme des modalités, nous demandons donc à ce que la puissance publique :

- fasse figurer, parmi les modalités que la loi reconnaît comme constitutives d'une action de formation, la valorisation des savoirs informels, l'apprentissage par les pairs et l'apprentissage de l'action collective, la transmission par le geste et l'apprentissage par le public
- prévoie leur reconnaissance dans les cahiers des charges de la commande publique de formation
- intègre dans les critères d'évaluation la capacité à valoriser les retours d'expérience et les mises en pratique